ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de deplacement

Question écrite n° 51075

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les problemes engendres par la limitation du remboursement des frais de deplacements des personnels itinerants de l'education nationale. Nombre d'enseignants, parmi notamment les personnels specialises qui ont a charge des eleves en echec scolaire lourd ou issus de milieux sociaux en difficultes, sont amenes a utiliser leur vehicule personnel pour remplir leur mission. Or, dans une partie des cas, ces enseignants parcourent des distances considerables a leurs frais, les credits decoulant du budget global etant epuises. C'est pourquoi, il lui demande, alors que ce probleme a ete reconnu par le ministere depuis des annees, s'il envisage des solutions afin que les frais ainsi engages puissent etre pris en charge par l'administration.

Données clés

Auteur : M. Ayrault Jean-Marc
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51075
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1991